

Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

06 septembre 2010



Madame et Monsieur Jean Luc BROCHE avec Monsieur le Maire

Le 6 septembre dernier, Monsieur le Maire avait convié l'ensemble du conseil municipal à une réception en l'honneur de la remise de médaille d'Argent Régionale, Départementale et Communale à Monsieur Jean Luc BROCHE. Cette médaille vient récompenser plus de 20 années au service de la collectivité en tant que conseiller municipal.

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
Mme Sylvie MAITRE, adjointe,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,
Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale
MM. René ALLAMAND, David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.
Excusés : M. Nicolas BRIANCON MARJOLLET, conseiller municipal (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN), M. Pierre OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à M. Paul BROCHE), M. Yves BRIANCON, conseiller Municipal (pouvoir à M. Robert ASTIER)

Mme Ginette REBUFFET est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 26 juillet 2010. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de reporter deux délibérations à la prochaine séance :

- La convention avec MFX IMMO pour l'aménagement de locaux à Plagne Soleil
- Les tarifs des frais de secours hiver 2010/2011 dans l'attente de leur validation par le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne

Il propose également de retirer de l'ordre du jour la délibération sur le projet de parking de Plagne Centre et de l'ajouter aux questions diverses de ce conseil.

Le conseil municipal approuve ces modifications à l'ordre du jour.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire accueille Monsieur Yvon EYRAUD, directeur de l'Ecole du Ski Français de Plagne Bellecôte, venu présenter le futur projet d'extension de la garderie de Plagne Bellecôte.

Monsieur Yvon EYRAUD explique que le Syndicat Local de l'ESF de Plagne Bellecôte souhaite agrandir le local servant de garderie afin d'y intégrer l'accueil et les bureaux de l'école de ski, réduisant ainsi les charges du syndicat et améliorant la prestation d'accueil de la clientèle.

Monsieur Yvon EYRAUD se veut rassurant en précisant que l'extension n'empiètera pas sur la voie publique. En revanche, l'emprise nécessaire étant située sur des parcelles communales, le Syndicat Local de l'ESF de Plagne Bellecôte sollicite l'accord de la commune pour la cession de ces parcelles.

Monsieur Yvon EYRAUD présente les premières esquisses du projet.

Monsieur Michel BORLET trouve le projet très intéressant autant pour les moniteurs que pour répondre aux besoins de la clientèle.

Dans le cas où la commune accepte ce projet, Monsieur André BROCHE demande que la destination du bâtiment reste un local moniteur.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Yvon EYRAUD de sa présentation.

Avant de prendre congé, Monsieur Yvon EYRAUD remercie le conseil municipal de l'avoir reçu et écouté.

URBANISME

1. AUTORISATION AU SYNDICAT LOCAL DE L'ESF DE PLAGNE BELLECÔTE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

Suite à la présentation du projet de Monsieur Yvon EYRAUD, Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande au conseil municipal d'autoriser le Syndicat Local de l'ESF de Plagne Bellecôte à déposer une demande de permis de construire sur une

parcelle communale. Il propose de passer avec eux un bail emphytéotique comme celui réalisé avec le syndicat des moniteurs de l'ESF de Plagne Centre pour leur local à Plagne 1800.

Monsieur René ALLAMAND craint que ce projet n'aboutisse pas car il se situe dans le périmètre de protection des sources et risque d'être bloqué par les services de l'Etat. Cependant, il le trouve également fort intéressant et pense qu'il est important d'aider le Syndicat Local de l'ESF de Plagne Bellecôte dans ses démarches.

Le conseil municipal autorise le Syndicat Local de l'Ecole de Ski Français de Plagne Bellecôte à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle communale Section M n°2449 à Plagne Bellecôte et indique qu'un projet de bail emphytéotique sera approuvé ultérieurement.
(Votants : 19, pour : 19)

2. CESSIION D'UN TERRAIN À MONSIEUR MARC MONTMAYEUR

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle au Conseil Municipal l'aménagement et la réalisation de divers travaux d'enfouissement de réseaux sur la grenouillère de Plagne 1800.

Une partie de ceux-ci est réalisée sur des propriétés privées et il convient donc de régulariser leur emprise. Il ajoute que la collectivité va se raccorder sur des réseaux qui ont déjà été financés par les propriétaires concernés (environ 7000 euros de travaux réalisés par M. MONTMAYEUR).

Aujourd'hui, il propose de régulariser l'emprise des servitudes situées sur les parcelles de Monsieur Marc MONTMAYEUR. Ce dernier a sollicité, en contrepartie, la cession des parcelles communales situées devant son établissement à Plagne Centre. Suite à l'interrogation de Patrice MEREL, Monsieur le Maire confirme que M. Marc MONTMAYEUR laissera la servitude de l'entrée des galeries située sur ces parcelles jusqu'à la réalisation de la nouvelle entrée dans le cadre du projet de rénovation des galeries de Plagne Centre.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle la nature des servitudes situées sur les parcelles Section N n° 798 et 419 à Pra Conduit :

Pour le domaine skiable : réseaux d'alimentation en eau des canons à neige, fourreaux PTT, perche à neige et tapis à embarquement pour le télésiège de Plagne 1800.

Pour le domaine public communal : réseau alimentation en eau potable, fourreau PTT et canalisation d'assainissement.

Le conseil municipal accepte la cession des parcelles section N n°2135 et 2136 situées à Plagne Centre à M. Marc MONTMAYEUR en contrepartie de l'institution des servitudes sur les parcelles Section N n° 798 et 419 à Pra Conduit. (Votants : 19, Pour : 18, Abstention : 1 Ginette REBUFFET)

3. AMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE SKI DE CORNEGIDOUILLE : DEMANDE AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Monsieur Jean Luc BROCHE rappelle au conseil municipal le projet d'élargissement de la piste de ski de Cornegidouille. Pour ce faire, la commune doit solliciter, auprès du Ministère de l'Agriculture, l'autorisation de défrichement d'une surface de 1310 m² sur la parcelle Section N n°1626. Le conseil municipal demande à la société d'Aménagement de La Plagne de faire attention à l'empierrement et au drain réalisés précédemment par la commune.

Le conseil municipal sollicite auprès du Ministère de l'Agriculture une autorisation de défrichement de 1310 m² sur la parcelle citée ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

4. ACQUISITION DE TERRAIN DE LA SUCCESSION DE MONSIEUR EDOUARD BROCHE

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que Madame RUFFIER DES AIMES, héritière de Monsieur Edouard BROCHE a proposé à la collectivité d'acquérir divers biens immobiliers. Il propose ainsi l'acquisition des parcelles Section D n°1345 et 1342 (maison et terrain attenant) de 107 m² et 131 m² au prix de 30 000 euros à Sangot, Section D n° 1385 de 275 m² aux iles au prix de 0,50 euros/m² soit 137,50 euros, Section C n°1004 de 33 m² au Creux Vincent au prix de 13 euros/m² soit 429 euros.

Le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles de la succession de Monsieur Edouard BROCHE citées ci-dessus pour un montant total de 30 566,50 euros. (Votants : 19, pour : 19)

5. ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR HUBERT COSTERG

Après avoir rappelé le projet d'aménagement et de calibrage de la route de Chacruet, Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe que Monsieur Hubert COSTERG, propriétaire d'un terrain d'emprise souhaite procéder à un échange.

Il propose ainsi l'acquisition de la parcelle de Monsieur Hubert COSTERG section I n°173 d'une surface de 360 m² au lieu dit La Bagnaz en contrepartie des parcelles communales Section B n°417 et 418 d'une surface respective de 330 m² et 85 m² à Bonnegarde. Il indique qu'une servitude sera instaurée sur la parcelle de Monsieur Hubert COSTERG Section M n°1413 pour la mise en place d'un poteau incendie.

Le conseil municipal approuve l'échange de parcelle avec Monsieur Hubert COSTERG et demande l'instauration d'une servitude sur la parcelle M n°1413. (votants : 19, pour : 19)

6. AMÉNAGEMENT DU PARKING PUBLIC DES POMMIERS À SANGOT

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle le projet d'aménagement du parking et d'un espace public entre la place des Pommiers et la place du Vieux Bassin à Sangot.

L'emprise du projet se situe sur des propriétés privées, et malgré les négociations amiables menées par la collectivité, aucun des propriétaires ne souhaite vendre. Pour permettre à ce projet d'aboutir, Monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique que la commune doit obtenir la cession totale ou partielle des parcelles nécessaires. Il propose ainsi de solliciter Monsieur le Préfet pour l'engagement d'une procédure de Déclaration D'Utilité Publique et de Cessibilité, en vue de poursuivre l'acquisition des emprises, soit par voie d'expropriation.

Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition de l'ensemble des emprises parcelaires nécessaires à l'aménagement du projet par le biais d'une Déclaration d'Utilité Publique. (Votants : 19, pour : 19)

7. RÉALISATION D'UN CAHIER DES CHARGES - PROJET UTN DE PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la collectivité avait lancé une réflexion sur le projet d'aménagement dit «Chalet des Moutons» à Plagne Bellecôte.

Il précise que le Préfet de Savoie a donné son accord pour la construction de 4 000 m² de SHON d'hébergement et d'équipement touristique sous forme d'un hôtel. Afin de finaliser ce projet, il propose de poursuivre la mission du Cabinet BARBEYER DUPUIS afin qu'il élabore le dossier de consultation d'opérateurs immobiliers pour la valorisation de ce site.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN précise l'importance de s'adjoindre l'aide juridique de ce cabinet car les services de l'Etat vont être vigilants sur les procédures et le suivi de ce projet particulièrement innovant.

Monsieur le Maire ajoute que les missions du cabinet s'étendront jusqu'au choix du candidat.

Le conseil municipal accepte de poursuivre le contrat passé avec le Cabinet BARBEYER DUPUIS pour un montant de 20 000 euros TTC. (Votants : 19, pour : 18, abstention : 1 Robert ASTIER)

8. EXAMEN DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'AMÉNAGEMENT DU SITE D'AIME LA PLAGNE A LA COMMISSION DE MASSIF DES ALPES DU NORD

Afin de permettre la redynamisation de la station, Monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique que la commune d'Aime projette la réalisation d'un ensemble immobilier et un complexe multi loisirs situés sur leur territoire à Aime 2000 et également pour une petite partie sur celui de la commune de Macot La Plagne.

Vu la complexité du projet et sur les conseils des services de l'Etat, il est prévu de présenter ce dossier en deux phases :

1° demander l'avis du comité de massif sur les grandes orientations du projet

2° demander l'autorisation de créer une Unité Touristique Nouvelle.

Pour ce faire, le conseil municipal doit approuver le projet tel qu'il lui est présenté.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le dossier des orientations générales d'aménagement d'Aime La Plagne et sollicite conjointement avec la Commune d'Aime l'avis de la commission de massif des Alpes du Nord. (Votants : 19, Pour : 19)

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE DE MACOT CHEF LIEU EN RELAIS POSTE

Monsieur le Maire explique que la fréquentation et l'activité du bureau de poste de Macot Chef Lieu ont considérablement diminué ces dernières années. Aussi, la direction de la Poste Rhône Alpes Nord a la volonté de transformer ce bureau de poste en Relais Poste (partenariat avec un magasin ou un tabac) ou en Agence Postale (partenariat avec la mairie).

Dans tous les cas, Monsieur le Maire précise que l'ensemble des services de la poste (affranchissement, vente de timbres, retrait de colis, recommandés...) seront conservés. Les conseils financiers pourront être organisés soit à domicile, soit à la poste d'Aime.

Madame Sylvie MAITRE ajoute que, malgré ses réticences initiales, elle trouve la possibilité d'accéder aux services du point relais poste aux heures d'ouverture d'un commerce plutôt avantageux. Monsieur Michel BORLET demande si des commerçants de la commune ont déjà été contactés.

Monsieur le Maire répond que la supérette a répondu favorablement à la proposition.

Monsieur René ALLAMAND attire l'attention sur le désengagement de l'Etat par rapport aux services de la Poste. Il met en évidence les amplitudes horaires d'ouverture du bureau de poste de La Plagne qui ont fortement diminué pendant la saison estivale. Il craint qu'au fur et à mesure, cette agence ne ferme également. Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que la station compte 37 000 lits touristiques et par conséquent, le bureau de poste ne semble pas menacé de fermeture.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait part de son inquiétude par rapport à l'avenir de ce service à Macot Chef Lieu dans le cas où la supérette viendrait à fermer. Il regrette également le désengagement de l'Etat.

Le conseil municipal approuve la transformation du bureau de poste de Macot Chef Lieu en Relais Poste. (Votants : 19, pour : 18, Abstention : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

2. VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER PRIVÉ DE LA COMMUNE : BÂTIMENT LES RHODODENDRONS A PLAGNE 1800

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé un appel d'offres pour la vente du bâtiment Les Rhododendrons de Plagne 1800. Il ajoute que le prix de retrait avait été fixé à 2 000 000 euros.

A la suite de cet appel d'offres, 3 sociétés se sont portées candidates.

L'offre d'achat n°1 faite par la SNOWFOX HOLIDAYS représentée par Monsieur et Madame Mino et Camilla WALLACE a été retenue par la commission ad hoc en raison de sa proposition d'achat d'un montant de 2 100 000 euros et de sa volonté de gérer les bâtiments des Rhododendrons en tant qu'hôtel ouvert à l'année et de la montée en gamme prévue à court terme de cet hôtel (niveau 3 étoiles visé).

Il précise que le bien est vendu en l'état.

Suite à l'interrogation de René ALLAMAND, Monsieur le Maire confirme que le futur propriétaire a des garanties financières.

Le bâtiment sera exploité en l'état cet hiver, et des travaux d'amélioration sont prévus à partir de l'an prochain. Monsieur le Maire précise que la commercialisation pour cet hiver a déjà commencé.

Michel BORLET demande si l'interdiction d'ouvrir une location de ski au sein de l'établissement a été spécifiée dans la vente. Monsieur le Maire rappelle que la vente a été conclue pour une exploitation hôtelière et que la commune ne peut pas s'immiscer dans la gestion du bâtiment.

Le conseil municipal approuve la vente du bâtiment les Rhododendrons situé à Plagne 1800 pour un montant de 2 100 000 euros à la société SNOWFOX HOLYDAYS. (Votants : 19, pour : 17, contre : 2 Joël OUGIER SIMONIN et Jean Luc BROCHE)

3. AUTORISATION AU MAIRE A PASSER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR UN LOCAL SITUÉ A PLAGNE 1800

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN présente la demande de Monsieur Brice GREFFET pour la location de deux locaux appartenant à la commune situés à Plagne 1800 afin de stocker du matériel lui appartenant.

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de Monsieur Brice GREFFET deux locaux situés à Plagne 1800 pour une année moyennant un loyer annuel de 300 euros. (Votants : 19, pour : 19)

4. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE 6 CONTRATS DE SUBVENTION

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle au conseil municipal le dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station, en lien avec la SAEM Plagne Rénov', la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) et les agences immobilières.

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 6 dossiers achevés :

Mademoiselle Françoise HARDANGE et Monsieur Claude Grill - rénovation appt 25 Serro Torre à Plagne Centre : aide de 1835 euros pour 9175 euros TTC de travaux.

Monsieur Gilles AUFFRET - rénovation appt n°124 Everest à Plagne Centre : aide de 5 000 euros pour 49 492,81 euros TTC de travaux.

Monsieur Thierry THIS - rénovation appt n°215 Le Jannu à Plagne Centre : aide de 5 000 euros pour 29 015,05 euros TTC de travaux.

Madame Delphine ANGEE - rénovation appt n°1 Serro torre à Plagne Centre : aide de 2 593 euros pour 12 917,06 euros TTC de travaux.

Monsieur François CORALLINI - rénovation appt n°B- 16 Sapporo à Plagne Villages : aide de 1 383 euros pour 6913,47 euros TTC de travaux.

Monsieur Pierre CHAIX - rénovation appt n°24 Mustag à Plagne Centre : aide de 5 000 euros pour 25 206 euros TTC de travaux.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que le protocole avec la SAP a été approuvé en 2010. Aussi, il a été convenu que la SAP participerait en 2010 au règlement de la participation des subventions déjà versées par la Commune en 2009. Il précise que cette régularisation sera effectuée avant le 30 décembre 2010.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les 6 dossiers de rénovation achevés. (Votants : 19, pour : 19)

TRAVAUX

1. AVENANT N°1 MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RÉHABILITATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Suite aux modifications apportées par le conseil municipal au projet de réhabilitation des galeries de Plagne Centre, Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel d'objectif des travaux a été revu à la hausse. Le nouveau montant s'élève ainsi à 2 934 701,63 euros HT au lieu des 1 800 000 euros HT du projet initial. Par conséquent, le forfait de rémunération du maître d'oeuvre doit être ajusté proportionnellement au coût prévisionnel définitif. Cette augmentation doit être notifiée par voie d'avenant. C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre portant le montant des honoraires de 204 036 euros à 299 314,92 euros HT.

Michel BORLET demande si les copropriétés ont accepté l'augmentation du coût prévisionnel des travaux.

Monsieur le Maire explique que l'ensemble des assemblées générales vont se réunir rapidement afin d'aborder ce sujet.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation des galeries de la Plagne. (Votants : 19, pour : 10, abstention : 9, David ALLEMOZ, Ginette REBUFFET, Robert ASTIER +pouvoir Yves BRIANCON, Marin VIVET GROS, Patrice MEREL, René ALLAMAND, Joël OUGIER SIMONIN+pouvoir Nicolas BRIANCON MARJOLLET).

2. MARCHÉ DE TRAVAUX - VIABILISATION DU HAMEAU DE PLAN GAGNANT

Monsieur Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Monsieur Robert ASTIER rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de création et de renforcement des réseaux publics existants sur le secteur de Plan Gagnant.

Suite à la consultation lancée au mois d'août, la commission d'appel d'offres a attribué les lots comme suit :

- le lot n°1 - Génie Civil à l'entreprise SAS BOCH et Frères pour un montant de 235 914 euros HT

- le lot n°2 - Câblage, réseau électrique et éclairage public à l'entreprise CARRET VETTER pour un montant de 75 061 euros HT

Le conseil municipal approuve l'attribution des lots du marché «Viabilisation du hameau de Plan Gagnant». (Votants : 18, pour : 18)

3. MARCHÉ DE TRAVAUX - AMÉNAGEMENT AIRE DE SERVICES A PLAGNE VILLAGES

Monsieur Robert ASTIER rappelle la carence en place de stationnement pour les camping cars sur la station. De ce fait, il a été décidé d'aménager une aire de services à Plagne Villages constituée de 82 places de stationnement pour les véhicules et de 46 places pour les camping cars. Il ajoute que cette aire sera munie d'une borne flot bleue permettant aux utilisateurs l'approvisionnement en eaux potables et l'évacuation des eaux résiduelles. Des bornes électriques assurant leur besoin en énergie sont également prévues.

Suite à l'interrogation de Monsieur Michel BORLET, Monsieur le Maire confirme que les camions aménagés seront installés également sur cette aire. Monsieur Michel BORLET fait part de sa crainte quant à la cohabitation avec les touristes.

Monsieur le Maire explique que cette aire sera réglementée, et toute personne en infraction sera verbalisée. De même, tout stationnement de camping car ou de camion aménagé sur un autre emplacement sera également verbalisé. Madame Sylvie MAITRE et Monsieur David ALLEMOZ pensent que la mise en place d'une aire de service est le seul moyen de réglementer le stationnement de ce type de véhicules.

Monsieur Robert ASTIER propose d'attribuer les lots de ce marché comme suit :

- Lot 1 (génie civil) : à l'entreprise VORGER pour un montant de 189 773,50 euros HT

- Lot 2 (câblage) : à l'entreprise CARRET VETTER pour un montant de 9 985 euros HT.

Cette aire devrait être opérationnelle pour la saison hivernale 2010-2011.

Le conseil municipal approuve l'attribution des lots du marché «Aménagement Aire de Services à Plagne Villages». (Votants : 19, pour : 19)

4. MARCHÉ DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'OUVRAGES PARAVAN- LANCHES FACE NORD OUEST DU MONT SAINT JACQUES

Monsieur Patrice MEREL rappelle la destruction de quatre ouvrages type râtelier métallique par une avalanche cet hiver. Il précise que cet incident a déjà eu lieu en 1996. Afin de conserver l'activité touristique sur la piste de Cavard (ski de fond et promenade), la solution retenue serait de reconstruire les ouvrages détruits à l'identique en renforçant le dispositif actuel qui semble insuffisant.

Suite à la consultation lancée au mois d'août, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise BTM pour un montant de 81 900 euros HT.

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché «Construction d'ouvrages paravalanches Face Nord Ouest du Mont Saint Jacques». (Votants : 19, pour : 19)

5. MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉAMÉNAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DE BELLE PLAGNE

Monsieur Robert ASTIER indique que la commune, avec le concours de la Société d'Aménagement de La Plagne, souhaite améliorer la qualité du front de neige de Belle Plagne. Les travaux vont porter essentiellement sur la réfection de la piste de La Lognan, le réaménagement du front de neige de Belle Plagne, l'aménagement paysager des abords et la réfection du chemin d'accès au front de neige ainsi que la réalisation d'une piste de luge éclairée en face de la galerie commerciale. L'exécution des travaux est prévue pour cet automne.

Suite à la consultation lancée au mois d'août, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise BOUZON BARRAL pour un montant de 273 611,50 euros HT.

Il ajoute que le marché inclut deux options : la plantation des arbres et le renforcement de l'éclairage sur la piste de luge.

Monsieur Robert ASTIER ajoute que la Société d'Aménagement de La Plagne participe financièrement à ces travaux à hauteur de 125 000 euros.

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché de travaux «réaménagement du front de neige de Belle Plagne». (Votants : 19, pour : 19)

6. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE SIGP ET LA SAP POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DE BELLE PLAGNE

Afin de définir les modalités de la participation financière de la SAP pour le réaménagement du front de neige de Belle Plagne, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention qui lui est présentée. Il précise que Le SIGP, concédant du domaine skiable, autorise quant à lui les travaux sur le périmètre exploité.

Le conseil municipal approuve la convention précisant les modalités de participation financière de la SAP aux travaux de réaménagement du front de neige de Belle Plagne et autorise Monsieur le Maire à la signer. (Votants : 19, pour : 19)

7. AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX (VIABILISATION DU VÉNÉCHET LOT N°2 - CÂBLAGE)

Monsieur Robert ASTIER explique que des travaux supplémentaires ont été demandés par le concessionnaire ERDF pour le marché de travaux «viabilisation du vénéchet Lot n°2 - câblage». Le montant des travaux supplémentaires est de 653,50 euros HT.

Monsieur Robert ASTIER demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché prenant en compte ces travaux supplémentaires.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 relatif au marché de travaux «viabilisation du Vénéchet Lot n°2- câblage» et autorise Monsieur le Maire à le signer. (Votants : 19, pour : 19)

8. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CHÂTELET LOT 1 - PROLONGATION DE DÉLAIS

Monsieur Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle que le délai d'exécution des prestations relatives à l'aménagement de la rue du Châtelet LOT 1, attribué à la SAS BOCH et Frères, était fixé à deux mois.

Suite à des travaux supplémentaires demandés par la Commune, un retard de 18 jours a été constaté dans l'exécution.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prolonger les délais d'exécution et en conséquence de renoncer totalement aux pénalités de retard dues par la SARL BOCH et Frère.

Le conseil municipal décide de prolonger les délais d'exécution et approuve l'exonération totale des pénalités dues par la SARL BOCH et Frères et. (Votants : 18, pour : 18)

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur de l'eau permet la mise en place d'un abonnement temporaire pour les constructions ou rénovations en cours. En revanche, il n'est pas précisé de durée maximale de cet abonnement temporaire.

Monsieur le Maire propose de le limiter à 2 ans. Passé ce délai, l'abonnement temporaire sera automatiquement converti en abonnement ordinaire, et le compteur correspondant ainsi que les branchements seront installés par le service des eaux.

Le conseil municipal décide de modifier l'article pré-cité du règlement intérieur de l'eau tel qu'énoncé ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

2. CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Madame Sylvie MAITRE rappelle au conseil municipal que des mutations de personnels ont eu lieu entre différents services suite au départ d'une salariée et que de ce fait le poste de bibliothécaire à Macot est à pourvoir.

Compte tenu du caractère spécifique de la bibliothèque de La Plagne qui accueille beaucoup de vacanciers et saisonniers, des possibilités d'actions et d'animation sur la commune et de l'opportunité présentée, Madame Sylvie MAITRE propose de recruter un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Cadre B, à temps complet.

Elle remercie les membres du conseil municipal de lui avoir donné leur accord pour lancer le recrutement d'abord en bureau puis lors du dernier conseil municipal informel.

Madame Ginette REBUFFET indique qu'elle n'est plus d'accord car elle ne comprend pas pourquoi ce poste n'a pas été proposé à l'agent en fonction à la Bibliothèque de La Plagne. Elle ajoute que Madame Sylvie MAITRE avait indiqué lors du conseil municipal informel que ce dernier ne souhaitait pas prendre ce poste alors que c'était faux. D'autre part, Madame Ginette REBUFFET estime inconcevable de la part de l'élue chargée du social d'avoir dit qu'elle ne faisait pas de «social». Elle pense que c'est une affaire de personnes car Sylvie MAITRE aurait déjà refusé ce poste à cet agent au printemps.

Madame Sylvie MAITRE indique qu'elle n'a en aucune façon pu lui refuser ce poste au printemps car il n'a été envisagé que courant août. Elle confirme qu'effectivement «faire du social» est un métier à part entière et que cela ne peut rentrer en compte lorsqu'on recrute. Il convient plutôt de trouver la personne la plus à même de répondre aux besoins de la collectivité. Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal qu'elle a rencontré l'agent en poste à la bibliothèque de La Plagne accompagnée de la Directrice Générale Adjointe une première fois à La Plagne et une deuxième fois en mairie. Celui-ci a indiqué qu'il ne souhaitait pas ce poste et qu'il avait besoin de recul. Madame Sylvie MAITRE est d'autant plus étonnée de ces propos qu'elle a, à son sens, toujours eu de bons rapports avec cet agent.

Monsieur Michel BORLET s'interroge sur la nécessité de changer un fonctionnement qui semble donner toute satisfaction. Il demande des explications complémentaires relatives au «projet d'animation» de la bibliothèque de Macot et qui semblerait justifier la création de ce nouveau poste. Madame Sylvie MAITRE lui répond qu'il serait par exemple intéressant de mettre les deux bibliothèques en réseau, de pouvoir accéder au catalogue et réserver par internet, de faire vivre les lieux grâce à des expositions et d'autres projets auxquels on ne pense pas forcément.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN pense qu'il se pose un problème relationnel entre Sylvie MAITRE, les bénévoles et les bibliothécaires car il a été approché par de nombreuses personnes qui n'apprécient pas ce changement, en particulier les bénévoles qui ne souhaitent plus venir aider dans ces conditions.

Monsieur Paul BROCHE ne comprend pas le fait que le poste de 20h n'ait pas été proposé aux bénévoles.

Madame Sylvie MAITRE est très étonnée par ces allégations car elle a rencontré les bénévoles qui, à juste titre, lui ont déclaré qu'elles continueraient en fonction des relations qu'elles auraient avec la personne recrutée.

Elle estime, pour sa part, n'avoir aucun problème avec les bénévoles. Pour répondre à Monsieur Paul BROCHE, elle indique qu'il paraît difficile d'embaucher des personnes à la retraite.

Enfin, elle rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils sont réunis pour se prononcer sur la création d'un poste et non pour parler de personnes.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait part de l'abstention de Nicolas BRIANCON MARJOLLET car il souhaite recruter prioritairement une personne de Macot. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN ajoute que, pour sa part, ce dossier a été très mal géré.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet (35h). (Votants : 19, pour : 7, contre : 4, Joël OUGIER SIMONIN, Ginette REBUFFET, Yves BRIANCON par pouvoir, Marin VIVET GROS, Abstention : 8 René ALLAMAND, Patrice MEREL, Robert ASTIER, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Michel BORLET et David ALLEMOZ)

3. RENOUELEMENT D'UN POSTE CHARGÉ DE MISSION POUR LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DE LA CHARTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur André BROCHE rappelle que le conseil municipal avait embauché un adjoint administratif de 2ème classe afin de mettre en place le Système d'Information Géographique et de travailler sur la Charte du Développement Durable. Afin de finaliser ces deux missions, il propose de renouveler le poste de chargé de mission pour une année à compter du 20 octobre 2010.

Le conseil municipal approuve le renouvellement du poste de chargé de mission pour le Système d'Information Géographique et pour la Charte du Développement Durable. (Votants : 19, pour : 19)

4. TRANSFORMATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE EN UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE (B)

Monsieur Laurent BOCH rappelle que le service Police Municipale de la Commune est normalement composé de 4 postes titulaires. Il précise que deux seulement sont pourvus.

Afin d'optimiser au mieux ce service, il propose de transformer un des postes titulaires de gardien de police municipale en un poste de Chef de Service de Police Municipale de classe normale (B).

Le conseil municipal approuve la transformation du poste cité ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

5. RENOUELEMENT DE POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE

Considérant la nécessité de recruter chaque hiver des agents saisonniers affectés au service de la Police Municipale afin de pallier le surcroît d'activité hivernale, Monsieur Laurent BOCH propose le renouvellement des postes suivants :

- 1 poste de secrétariat, afin de libérer des agents sur le terrain, pour une durée hebdomadaire de travail de 20h du 1/12/2010 au 30/04/2011;
- 10 Agents de Surveillance de la Voie Publique et Assistants Temporaires pour une durée hebdomadaire de 35h du 01/12/2010 au 30/04/2011 dont 2 titulaires du permis PL.

Le conseil municipal approuve le renouvellement des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

6. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 2ÈME CLASSE À TEMPS COMPLET AFFECTÉ À L'ÉCOLE DE LA PLAGNE

Madame Sylvie MAITRE explique que la hausse saisonnière des effectifs de l'école de La Plagne a généré l'ouverture d'une classe supplémentaire de maternelle pour la période allant des vacances de la Toussaint aux vacances de Pâques. En conséquence, deux ATSEM ne suffisent pas pour assurer pendant cette période l'encadrement des enfants de 3 classes de maternelle.

Madame Sylvie MAITRE propose ainsi de recruter un adjoint d'animation à temps complet (35 heures annualisées) pour la période citée ci-dessus. Elle ajoute que cet agent viendra en renfort des deux agents au périscolaire.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe affecté à l'école de la Plagne pour la période allant des vacances de la Toussaint aux vacances de Pâques. (Votants : 19, pour : 19)

7. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE SAISONNIER DE CUISINIER AU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Sylvie MAITRE rappelle la nécessité de recruter un cuisinier saisonnier pour venir renforcer l'effectif permanent du restaurant scolaire, eu égard au surcroît de travail occasionné par la fréquentation durant la saison hivernale. Elle propose ainsi de renouveler le poste d'adjoint technique 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 1/12/2010 au 30/04/2011.

Le conseil municipal approuve le renouvellement du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

8. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE PLAGNE CENTRE

Considérant la nécessité de recruter des agents saisonniers pour la garderie périscolaire de Plagne Centre, Sylvie MAITRE propose la création des postes suivants :

- Un moniteur -éducateur du 29/11/2010 au 30 avril 2011

- Un adjoint d'animation du 1/12/2010 au 30 avril 2011
Elle précise que la durée hebdomadaire de travail pour l'ensemble de ces postes est fixée à 35h.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

9. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LA CRÈCHE DE PLAGNE CENTRE

Afin de renforcer les effectifs permanents de la crèche pendant la saison hivernale, Madame Sylvie MAITRE propose de renouveler les postes suivants :

- 4 Auxiliaires de Puériculture ou Educateurs de Jeunes Enfants ou Infirmières puéricultrices du 1/12/2010 au 30/04/2011

- 3 adjoints d'animations (CAP Petite Enfance) du 1/12/2010 au 30/04/2011

Elle précise que la durée hebdomadaire de travail

pour l'ensemble de ces postes est fixée à 35h.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 19, pour : 19)

10. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Robert ASTIER rappelle la nécessité de renforcer les effectifs affectés à la voirie hivernale compte tenu du surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté.

Monsieur Robert ASTIER propose ainsi le renouvellement de 4 postes d'Adjoints Techniques Territoriaux du 1er décembre 2010 au 30 avril 2011 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h + 4h ARTT. Il précise que le responsable du déneigement, parti en début d'été, a été remplacé par un agent déjà en poste et qu'il manque donc un agent.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 19, pour : 19)

QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des marchés signés depuis le dernier conseil municipal, hors procédures spécifiques (<90 000 euros) pour lesquels il a reçu délégation.

CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 4 octobre à 19h30 en salle du conseil.

APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET HÔTELIER DE PLAGNE VILLAGES.

Joël OUGIER SIMONIN informe que l'appel d'offres pour le projet hôtelier de Plagne Villages a été lancé. Les candidats intéressés peuvent retirer leur dossier en mairie. Les candidatures sont à retourner pour le 30 novembre 2010. à 12h.

VALIDATION DES PROJETS PRÉSENTÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN confirme que les travaux réalisés par la SAP (piste jonction Lovatière/ Pavane et télésiège des Verdons) correspondent aux projets présentés et qui ont été validés par la commune.

PROJET PARKING DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de Parking à Plagne Centre depuis l'ASPTT Les Mélèzes jusqu'à l'Everest, d'une capacité d'environ 400 places et qui serait éventuellement relié aux galeries. Il ajoute que ce projet pourrait faire l'objet d'un partenariat public/privé (PPP).

Avant d'avancer dans cette étude, il propose de rédiger un courrier à destination de l'ensemble des copropriétés en leur demandant que les personnes intéressées par l'achat d'une place de stationnement se fassent connaître en Mairie. Monsieur Michel BORLET trouve ce projet très intéressant et pense qu'il faudrait prévoir sur le niveau de surface une place à vivre et un espace public. Le conseil municipal donne son accord de principe à la rédaction d'un courrier à destination des différentes copropriétés.

ILLUMINATIONS

Concernant les illuminations sur la commune, Monsieur Michel BORLET demande s'il ne serait pas possible de réaliser progressivement et définitivement un cheminement éclairé sur les sapins naturels en bordure de la route allant de Plagne 1800 en direction des différentes urbanisations.

Ce cheminement aurait un impact très fort sur le premier accueil de la clientèle.

André BROCHE informe que cette idée avait été soumise aux membres de la commission de Travaux mais qui n'a pas donné un avis favorable pour cause de problèmes de câblage. De plus, il ne pense pas que ce projet soit compatible avec la politique de développement durable mise en place par la commune.

Monsieur André BROCHE précise toutefois que la commission a souhaité augmenter le budget illuminations sur la station et diminuer les illuminations sur le village.

COURS DE SKI A L'ÉCOLE

Madame Ginette REBUFFET porte à la connaissance du conseil municipal la pétition qui circule dans la commune contre la suppression du ski au sein du groupe scolaire Albert PERRIERE.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal ne peut pas intervenir dans la gestion du programme pédagogique de l'école.

En revanche, Monsieur le Maire autorise les membres présents à donner leur avis sur le sujet en tant qu'habitant de la commune et non en tant qu'élus.

Monsieur Laurent BOCH trouve inadmissible que le ski soit supprimé dans une commune support de station. Il rappelle que certains enfants de la commune n'ont pas la possibilité de skier tous les week ends et les vacances.

Monsieur Michel BORLET ajoute que le Conseil général de la Savoie finance des journées de ski aux collégiens de la région et qu'il serait dommage de ne pas initier cette démarche dès l'école primaire.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN pense que cette histoire de suppression du ski a été très mal gérée par l'élue en charge de la vie scolaire. Pour lui, le directeur de l'école a le soutien de Madame Sylvie MAITRE, notamment en lui accordant des aides pour financer des activités en remplacement du ski.

Si cela ne causait pas préjudice aux enfants, il aurait suggéré la suppression des subventions versées. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle à Madame Sylvie MAITRE qu'elle n'est pas intervenue pour défendre les parents lors du conseil d'école

en présence de l'inspectrice. Il estime que les enseignants auraient dû solliciter l'accord du conseil d'école avant de prendre cette décision.

Madame Sylvie Maitre lui répond que pour sa part lorsqu'elle représente le maire elle ne peut se ranger que du côté de la légalité qui lui interdit de s'immiscer dans les choix pédagogiques des enseignants. Elle lui rappelle que lui-même était présent à cette réunion et qu'il n'a pas non plus pris la parole pour défendre les parents.

Madame Sylvie MAITRE l'informe que, concernant les projets de l'école, et notamment s'il fait allusion au cours d'électricité, elle n'avait à ce jour attribué aucune aide. Elle pense que les parents ont bien fait de s'adresser à l'inspection académique car ils auront une réponse impartiale.

Monsieur Laurent BOCH rappelle que le conseil municipal a toujours appuyé les projets pédagogiques des enseignants. Il trouve dommage de priver les enfants de ski.

Les membres présents émettent, à titre personnel, un voeu en faveur du maintien du ski au sein du groupe scolaire. (Votants : 19, Pour : 18, Abstention : 1 Sylvie MAITRE)

CONFÉRENCE SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

André BROCHE rappelle à l'ensemble du conseil municipal que la commune a organisé, en partenariat avec l'ASDER, une conférence sur la rénovation énergétique qui aura lieu le vendredi 17 septembre 2010 à partir de 20h à la salle polyvalente de Macot La Plagne.

MÉMORIAL GEORGES CRETIER

Ginette REBUFFET informe que le mémorial Georges CRETIER a eu un grand succès. Elle remercie la commune pour l'apéritif offert et Monsieur Frédéric OUGIER pour l'aide apportée à l'organisation de ce mémorial.

Monsieur Michel BORLET félicite le comité des fêtes pour l'organisation réussie de cette manifestation, et pense que celle-ci a permis de réunir les gens du villages autour d'une belle fête.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M1013	ARPIN franck	La Chaille	Garage 3 places - extension cuisine
07315009M1007-01	ESF Plagne Centre	Plagne 1800	Modification ouvertures
07315010M1010	BRIANCON Marine	Pra Riond	Extension chalet

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDÉS

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M5030	ASTIER Robert	Bonnegarde du Bas	Abri de jardin
07315010M5042	COMMUNE	La Plagne	Réfection immeuble JOVET
07315010M5036	OUGIER SIMONIN Jean Louis	Sangot	Création appentis
07315010M5039	OUGIER Thierry	Rue de la Chaille	Bardage façade S et E - Barrière garde corps sur terrasse
07315010M5050	BONNEVIE CHEVRONNAY	MACOT	Aménagement local en T1
07315010M5048	COURTET RAPHAEL	Bonnegarde du Haut	Abri de jardin
07315010M5033	SAP	Verdons	Piste Hara Kiri
07315010M5049	MARTZOLF Mireille	Combe Noire	Création SHON sans travaux

INFORMATION COMMUNE

La commune de Macot La Plagne met en location un local de 36 m² situé dans la Résidence COMETE à Belle Plagne.

Pour toute information et visite s'adresser à la Mairie de Macot la Plagne au Service Patrimoine et Gestion Immobilière.

Tél : 04.79.09.72.65 ou 04.79.09.71.52

mail : logement@macotlaplagne.com

COMMUNICATION

La commune de Macot La Plagne souhaite mettre en place un dispositif d'information par le biais d'internet. Il vous est proposé d'envoyer régulièrement les animations, évènements ou autres, qui sont organisés dans la commune ou sur le canton, sur votre boîte email.

Vous pouvez vous inscrire auprès du service communication au **04.79.09.77.31** ou com@macotlaplagne.com.

INFORMATION ASSOCIATION

La section luge du CBLS propose tous les mercredis, dans le cadre de ses entraînements club, de s'initier gratuitement à la luge à roulettes sur route (8-16 ans). Une signature d'une autorisation parentale est indispensable. Réservation : **06.03.35.22.00/04.79.09.08.24** CBLS@wanadoo.fr

La Rentrée à Macot ...



Petite et Moyenne section



Moyenne et grande section



Cours Primaire



Cours élémentaire 1 et 2



Cours élémentaire 2
et cours moyen 1



Cours moyen 1 et 2

... Et à La Plagne



Petite et Moyenne section



Grande section et cours primaire



Cours élémentaire



Cours moyen

Nettoyage avant la saison de chasse

L'ouverture de la période de chasse a été lancée le 12 septembre et ce jusqu'au 16 janvier 2011. Avant que la saison ne débute, les membres de l'association de chasse se sont retrouvés afin de nettoyer la forêt. Il s'est avéré que ce nettoyage n'était pas inutile.

Les déchets retrouvés sont allés du câble à matériaux de la carrière de La Plagne retrouvés dans la forêt au dessus de la grangette jusqu'aux sacs de bouteilles vides, des vieux frigos et autres utilitaires de cuisine. Il est bon de rappeler à tous que la forêt n'est pas une déchetterie et qu'il s'agit « citoyen » d'utiliser les structures mises à disposition de tous.

N'oublions pas qu'un sac plastique ou une cannette peuvent mettre entre 400 et 800 ans à disparaître. Quant au verre et autres déchets tels qu'un frigo, la durée de dégradation est indéterminée.



Manifestations

FÊTE DE LA POMME

Dimanche 10 oct. 2010

Place Charles de Gaulle - Macot La Plagne

(salle polyvalente en cas de mauvais temps)

Organisée par le Comité des fêtes de Macot La Plagne
avec les Vergers de Macot

A partir de 7h30, vente de viennoiseries dans la commune
11h défilé des Enfants

Band' à Rioule

«les pouspies» Majorettes d'Aigueblanche

12h30 Repas - préparé sur place par Maurice

Menu : Fricassée de porc avec Polenta - fromage - café + vin
Prix : 12 euros

14h Poussée de Bob, jeux divers «anima jeux» pour les enfants, ados et adultes, buvette, vente de cidre.

Sur la place vente de gâteaux aux pommes, tartes etc....

Monsieur MESMIN sera présent pour déterminer les variétés de pommes - n'hésitez pas à lui poser des questions.

M.Roland EMPRUN, forgeron, sera présent avec sa forge.

N'hésitez pas à lui amener vos outils....

SEMAINE BLEUE

18 au 23 octobre 2010

Semaine Nationale des Retraités et des personnes âgées

Cette deuxième édition de la semaine bleue est consacrée à l'alimentation des seniors, un sujet encore peu connu du grand public et sur lequel nous avons nombre d'idées reçues. Sur chaque commune, les clubs des aînés et les mairies se sont mobilisés pour organiser un covoiturage pour certaines manifestations.

Pour Macot La Plagne, se renseigner auprès de Marie Rose ELICEGUI. 04.79.55.65.78.

Informations sur le programme :

EHPAD d'Aime : 04.79.24.02.40

Communauté de Communes du Canton d'Aime :

04.79.55.40.27

ou sur www.mairie-macotlaplagne.fr/evenements

FORUM DE LA SAISONNALITÉ

21 octobre 2010

de 9h30 à 17h à la Halle Olympique d'Albertville

200 entreprises proposent 3 500 offres d'emploi pour la saison d'hiver dans l'hôtellerie restauration, le commerce, la sécurité, le transport, l'animation, le nettoyage.

Avec cette année, un espace dédié aux Transfrontaliers Italiens.

6^{ÈME} FESTIVAL DE THÉÂTRE

«UN AUTOMNE SUR LES PLANCHES»

du 1er octobre au 30 novembre 2010

Séance tous publics

salle de spectacle d'aime

Informations sur le programme

Maison du Tourisme d'Aime/Macot La Plagne : 04.79.55.67.00

et sur www.mairie-macotlaplagne.fr/evenements

Informations

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Jeudi 04 novembre 2010

La Communauté de Communes du Canton d'Aime organise le ramassage des encombrants à Macot Chef lieu le **Jeudi 04 novembre 2010**

Il vous est demandé de sortir vos encombrants dans les rues exclusivement le **Mercredi 03 novembre 2010**

Dépôt des encombrants limité à 1 m³ par habitant.

Déchets acceptés :

meubles (tables, canapé, fauteuil, lit, matelas...)

Electroménagers (frigo, four, aspirateur)

Matériel HI-FI : (Télé, magnétoscope, ordinateur, téléphone portable...)

Pneus jantés ou non

Déchets dangereux (peinture, solvant, phytosanitaire)

Batterie

Déchets refusés :

Bois hors meubles (palette, planche, piquet, huisserie...)

Ferraille (tôle, pièce de carrosserie...)

Gravât (Carrelage, faïence...)

Vêtements et maroquinerie (valise, vêtement, chaussure...)

Végétaux, Ordures ménagères,

Divers (seau, bâche en plastique, verre)

Réceptif sous pression (bouteille de gaz, extincteur...)

Déchets amiantés et carton

RAMASSAGE DES VÊTEMENTS ET TEXTILES USAGÉS

Samedi 9 octobre 2010

L'Association Amnesty international organise un ramassage des vêtements et textiles usagés le 9 octobre 2010 dans toutes les communes du canton d'Aime.

Produits acceptés : vêtements (propres et bien secs), linge de maison, chaussures attachées, maroquinerie et peluches

A mettre dans un sac plastique fermé et à déposer dans à la mairie de Macot La Plagne - Accueil jusqu'au vendredi soir 8 octobre 2010.

Horaires

SALLE OMNISPORTS

Du 02 novembre au 10 novembre 2010

Lundi : **fermée le matin - 14h/18h**

Mardi : **9h/12h et 14h/18h00**

Mercredi : **10h/12h et 14h/18h00**

Jeudi : **10h/12h et 14h/18h00**

Permanence Mairie : mardi 9h à 12h

Du 15 novembre au 17 décembre 2010

LUNDI (FERMÉE LE MATIN) 15H00/19H00

MARDI À JEUDI 09H00/12H00 15H00/19H00

VENDREDI 09H00/12H00 14H00/17H00

PERMANENCES MAIRIE À PARTIR DU 16/11

MARDI ET VENDREDI DE 09H00 À 12H00